

DE LA COMMUNE DE LE BELIEU 25500

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal 15
En exercice 15
Présents 13
Qui ont pris part à la délibération 13

DATE DE LA CONVOCATION :
23 juin 2026

DATE D'AFFICHAGE
03 juillet 2026

Objet de la délibération : 2026/29
Avis projet parc éolien Le Crêt des Ours

Séance du 30 juin 2026
L'an deux mille vingt-six
et le trente juin
à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence Monsieur Nicolas PAGET, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Nicolas PAGET, Catherine Mauvais, Adrien JACOULOT, Laëtitia BART, Maxime BALANCHE, Maryse GUINCHARD, Simon MOLLIER, Denis FROSSARD, Jean-Philippe FAIVRE, Myriam THIEBAUD, Emilie PIROU, Anouk CHOIGNARD, Pierre RECEVEUR.

Absents excusés : Monsieur Brice LETOUBLON et Madame Elodie BEZ

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Philippe FAIVRE

M. le Maire expose que la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS Centrale de Production d'Energies Renouvelables (CPENR) du Crêt des Ours, pour l'exploitation d'une installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent composée de 3 aérogénérateurs, sur les communes de Plaimbois-du-Miroir et de Rosureux fait l'objet d'une consultation au public du 26 mai au 26 août 2026.

Le conseil est appelé à donner son avis sur cette demande d'autorisation environnementale soumise à consultation avant le 26 juillet 2026.

Après l'exposé de M. le Maire, le conseil municipal à l'unanimité émet un avis **défavorable** sur le projet de parc éolien à Plaimbois du Miroir et Rosureux pour les raisons suivantes :

- l'impact paysager et patrimonial irréversible sur notre cadre de vie ;
- les conséquences sur la biodiversité (oiseaux, faune, chauves-souris)
- les nuisances sonores et visuelles ;
- les effets néfastes sur les Zones Natura 2000, les zones naturalistes de protection de la biodiversité, les corridors écologiques des trames Vertes et Bleues, le couloir migratoire dans un secteur encore très préservé.
- La suppression d'environ 3 ha de forêt.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,
Nicolas PAGET

Accusé de réception en préfecture
025-212500508-20260630-2026-29-DE
Date de télétransmission : 03/07/2026
Date de réception préfecture : 03/07/2026

